



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 09/2022 du 31 octobre 2022 relatif au

BUDGET DE L'EXERCICE 2023

et a décidé

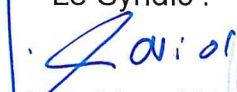
1. d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2023 qui se présente comme suit :

➤ Revenus	CHF 20'775'790.00
➤ Charges	<u>CHF 21'681'545.00</u>
➤ Excédent de charges	CHF 905'755.00

Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 107d de la LEDP.

Leysin, le 16 décembre 2022

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
	
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin